



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°36-2022 – 10 novembre 2022

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

UN CONSEIL NATIONAL SOUS LES AUSPICES DE LA DYNAMIQUE PARTICIPATIVE

A peine deux mois après le Congrès de Paris, qui a confirmé notre feuille de route votée à Guidel, notre syndicat s'est soumis à un exercice statutaire et démocratique au travers de la tenue de son Conseil National.

Une cinquantaine de délégués de toutes les régions de France et de nos trois composantes Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction a pris part aux débats et aux propositions d'actions stratégiques et militantes de terrain.

Au-delà de la participation active de chacun, amplifiée par la prise de parole de la Confédération, de FO Cadres et de la Fédération, nous avons matérialisé notre animation par le renforcement des commissions permanentes professionnelles (CPP) actuelles (notamment les ADD et PC) et par la création d'une nouvelle : la CPP ARS, avec déjà 10 membres issus de 7 régions.

Nous en ressortons vivifiés et assurés de nos convictions d'agir et de réussir, car l'actualité en est à un point de rendez-vous historique : transfert de la gestion AGIRC-ARRCO à l'URSSAF Caisse Nationale, déflation de nos salaires, talonnés par les multiples augmentations du SMIC et la réforme des retraites.

Nous serons dans toutes ces mobilisations présentes et à venir.

Une première illustration : le SNFOCOS figure dans l'interfédérale qui s'adresse au Ministre de la Santé et de la Prévention pour la « revoyure » des salaires 2022, car le compte n'y est toujours pas !

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Un Conseil National sous les auspices de la dynamique participative

Pages 2 à 7 : Retour sur le CN du SNFOCOS des 7 et 8 novembre 2022

Un Conseil National vivant, dynamique et constructif

Pages 8 et 9 : Courrier intersyndical du 8 novembre 2022

Demande de rencontre au Ministre de la Santé et de la Prévention

Pages 10 à 12 : Courrier aux syndicats de Frédéric Souillot, Secrétaire Général de la Confédération FO

Page 12 : Circulaire confédérale du Secteur de la Protection Sociale

Consultation des Caisses Nationales de la Sécurité Sociale sur le PLFSS 2023

Page 13 : INC

Recouvrement du 10 novembre 2022

Questions du SNFOCOS

Communiqué FO du 4 novembre 2022

Page 14 : Communiqué MH

Fondation Handicap

Page 15 : Agenda

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS



RETOUR SUR LE CONSEIL NATIONAL DU SNFOCOS DES 7 ET 8 NOVEMBRE 2022

UN CONSEIL NATIONAL VIVANT, DYNAMIQUE ET CONSTRUCTIF

Le Conseil National du SNFOCOS s'est tenu les 7 et 8 novembre derniers, à Montreuil dans les locaux de Klésia. L'occasion pour la cinquantaine de membres du SNFOCOS constituant le Conseil National de se réunir pour la première fois suite à l'élection de notre Secrétaire Général Bruno Gasparini en septembre dernier.

Ces 2 journées ont été fructueuses en échanges, les prises de parole intenses, vous en trouverez ci-dessous la synthèse suivant l'ordre de passage de nos camarades pour leurs prises de parole et l'ordre du jour de ce Conseil National.

Nous avons eu la chance d'accueillir à notre tribune, **Sébastien Busiris** Secrétaire Général de la FEC FO et **Laurent Weber** Secrétaire Général de la Section Fédérale des organismes

sociaux qui ont pu nous faire part de leurs inquiétudes au regard de la période difficile que nous traversons, à la Sécu et ailleurs mais aussi de la motivation à poursuivre la bataille pour porter haut nos revendications (augmentation salariale et des effectifs notamment). Sébastien Busiris a invité le SNFOCOS à participer au groupe Cadres que la FEC FO va relancer prochainement. Laurent Weber a quant à lui

rappelé les points d'actualité de la Section Fédérale : le PLFSS et les COG à l'Assurance Maladie, représentatifs de l'offensive en cours contre la Sécurité sociale. Il a évoqué également le transfert actuel des centres de soins dans les UGECAM qui fait croître l'inquiétude des salariés concernés. Enfin il a rappelé la motivation de se mobiliser pour les salaires et contre la réforme annoncée de la retraite.



Notre Secrétaire Général, **Bruno Gasparini** a présenté son rapport d'activité, reprenant l'activité du SNFOCOS dans chaque Branche de la Sécu et dans chaque catégorie de métiers, relevant la volonté du SNFOCOS de se mobiliser également contre les réformes en cours et revenant sur la bataille sur l'augmentation salariale. Il a donc rappelé que le maître mot est « restons mobilisés » et vigilants sur notre capacité à anticiper nos élections de telle sorte à développer nos implantations. **« Nous y croyons, nous le voulons, nous le ferons »**



Le Trésorier Général, Chafik El Aougri a quant à lui présenté les comptes du SNFOCOS. Nos camarades du SNFOCOS se sont ensuite succédé pour leurs prises de paroles.



Ainsi **Florence Camia**, Secrétaire de la CPP a évoqué à nouveau les difficultés rencontrées par les personnels des UGECAM, la lutte pour obtenir les dispositions le Ségur pour les personnels concernés en revenant sur le manque de logique et l'iniquité de son attribution. Elle revient aussi sur le manque d'attractivité des métiers en UGECAM. Il faut continuer à se mobiliser pour continuer à être le poil à gratter des directions et améliorer les conditions de travail des salariés et continuer inlassablement à syndicaliser les cadres en se dégageant du temps. Ce sera le mot d'ordre de l'action de la CPP en 2023.

Yves Herbouze, Secrétaire de la CPP Encadrement a pu lui aussi faire un bilan de l'activité passée de la Commission et rappeler également les résultats des élections professionnelles en CPAM 13 dont les résultats pour le Conseil en avril 2022 ont fait l'effet d'un électrochoc : il a fallu se mobiliser et travailler dur, main dans la main avec la Section Fédérale en se serrant les coudes pour faire front et en septembre obtenir des résultats au niveau de ceux des années précédentes. Sur la CPPE, les objectifs sont de travailler en « atelier dossiers » afin de donner aux camarades des communications très concrètes (fiches sur comment déposer un préavis, comment désigner un DS, ...). La prochaine CPP se tiendra le 15 novembre prochain à la Michodière.



Karim Larnaout, Délégué Régional d'Ile de France a pu faire le bilan des réunions de la DRIF en 2022 précisant le soutien apporté à la section CNAV pour l'élaboration de sa liste en vue des prochaines élections professionnelles.

Jean-Philippe Musso, Délégué Régional PACA et de l'URSSAF PACA a parlé de la difficulté actuelle en tant que syndicaliste pour faire des adhésions, notamment avec le télétravail qui rend plus difficile d'aller toucher les salariés. Il rappelle aussi la difficulté de mobiliser notamment en cas d'appel à la grève. Enfin lui aussi évoque la casse de la Sécurité sociale par les caisses nationales, notamment au sein de l'URSSAF PACA



François Nader, Secrétaire de la CPP des Informaticiens a pris la parole pour évoquer l'activité de la CPPI, revenant notamment sur la diffusion en avril dernier d'une lettre de communication parue dans la Lettre de la Michodière et diffusée dans certains organismes. La CPPI souhaite poursuivre et améliorer son action de syndicalisation, défendre notre convention collective. Il rappelle aussi qu'il a au sein de la CNAM demandé une expertise afin de déterminer comment est pilotée la sous-traitance informatique en son sein. La prochaine réunion de la CPPI aura lieu le 13 décembre à Paris dans les locaux du SNFOCOS.



Annie Szufa pour la CPP des retraités a évoqué les actions proposées par cette dernière lors de la réunion du 28 avril 2022 : au niveau de la complémentaire santé et de l'aide aux aidants retraités dans le but de proposer une note (fournie en octobre dernier) au Secrétaire Général du SNFOCOS avec des axes de travail tendant à faire obtenir une protection dépendance et aide à la perte d'autonomie évitant tout reste à charge.

Sophie Ruel, déléguée régionale Normandie a rappelé les préoccupations liées aux fusions (qui ont eu lieu en Basse et Haute Normandie) notamment relatives à l'harmonisation des salaires qui n'est pas au rendez-vous.



Philippe Pihet nous a fait l'honneur de venir nous présenter un historique de la CAPSSA dont il est actuellement le vice-président et a pu nous expliquer le système de réserves. Enfin il a évoqué le transfert du recouvrement des cotisations AGIRC-ARRCO, dont le report en 2024 a finalement été annoncé dernièrement, une vraie catastrophe pour le recouvrement !

Eric Peres, Secrétaire Général de FO Cadres est venu nous présenter [l'étude nationale relative aux cadres et à la syndicalisation](#), suite à une enquête auprès de 1200 cadres (syndiqués et non syndiqués). Il a pu à cette occasion rappeler à quel point les cadres sont actuellement maltraités et inquiets des réformes annoncées de la retraite et de l'assurance chômage.



Pascal Servent, Secrétaire Général Adjoint en charge des Agents de Direction, pour la CPP ADD est revenu sur la particularité des ADD et le rôle que le syndicat doit avoir envers eux : leur faire prendre conscience du collectif alors qu'ils ont tendance à avoir des réflexes individuels pour la défense de leurs intérêts personnels. Il faut continuer à rappeler, en tant qu'organisation syndicale, que les textes proviennent bien souvent de la mobilisation des organisations syndicales et des salariés et non des employeurs. Il faut aussi rappeler la dégradation du dialogue social qui s'accroît d'année en année. Nous devons être vigilants sur le fait que l'Etat tente de mettre le grappin sur les ADD et sur les tentatives des pouvoirs publics d'écarter les organisations syndicales de toute négociation sur les ADD (règles d'inscription sur la liste d'aptitude). Il a dénoncé les manœuvres de l'UCANSS qui a proposé d'ouvrir une plage d'évolution salariale pour les ADD jusqu'à 50 points en occultant sciemment les autres revendications et alerté sur le malaise grandissant des ADD qui ne sont plus que des exécutants.



Jean-Philippe Bourel, Secrétaire Général Adjoint en charge des Cadres et de la Branche recouvrement, pour la Région Hauts de France est revenu sur l'activité de cette dernière cette année, 5 à 6 réunions (en présentiel ou en visio). Il a précisé qu'il était très difficile depuis la fin de la pandémie et de l'avènement du télétravail de faire de la syndicalisation. Les salariés sont de plus en plus isolés, le voir est de plus en plus compliqué. Il nous faut trouver d'autres moyens et surtout utiliser toutes les voix que nous obtenons aux élections pour aller avec le nombre d'heures qui y sont dévolues à la rencontre des salariés. Refaire comme avant la pandémie des réunions avec tous les adhérents pour leur faire des retours sur nos actions, nos instances. Il faut aussi davantage utiliser la Lettre de la Michodière et diffuser largement les articles relatifs à nos Branches pour attirer les salariés sur les sujets

qui les intéressent (le flex office, la mobilité durable). Il a rappelé que nous devons œuvrer pour recréer du lien social au sein de nos établissements. Nous devons redonner envie d'avoir envie de faire des actions syndicales.

Sabrina Leblanc pour la Région Aquitaine a rappelé l'activité des syndicats sur l'année passée, et précisé que l'AG régionale aurait lieu avant la fin de l'année. Elle a relaté les actions dans les différents organismes en commun avec la Section Fédérale, pour syndicaliser et s'implanter et enfin est revenue sur la dégradation des conditions de travail et l'augmentation de l'absentéisme notamment au sein de l'URSSAF Aquitaine. Sans compter l'augmentation des ruptures conventionnelles et des démissions qui s'ajoutent aux sujets de préoccupations.



Jean-Christophe Balsan, Secrétaire national en charge de la Branche Maladie et des Cadres et représentant la Bretagne lui a succédé à la tribune pour évoquer la déstructuration au sein de nos organismes, soit les mutualisations, auxquelles nous sommes opposés au SNFOCOS, combattant inlassablement tout démembrement et pour le maintien des effectifs dans nos organismes.

Christophe Rabot Secrétaire national en charge de la Branche Famille et des Cadres et représentant la région des Pays de Loire a présenté l'activité du SNFOCOS Ouest en rappelant la particularité de ce syndicat interdépartemental et pointant son intervention sur le sort des travailleurs sociaux malmenés.



Serge Philippe, Secrétaire de la CPP ACERC est revenu sur les conditions de travail dégradées des inspecteurs. Il a relaté la difficulté d'être reçu par la Directrice de l'UCANSS dans le contexte actuel : le collectif qui a lancé la pétition des inspecteurs du recouvrement étant privilégié par cette dernière qui a décidé de le recevoir avant les organisations syndicales (la rencontre devrait avoir lieu fin novembre). C'est une inquiétude aussi pour l'impact des OS dans les organismes et le dialogue social.

Enfin notre camarade **Philippe Borowczak**, Délégué Régional pour les Hauts de France est revenu sur l'activité de cette Région cette dernière année, rappelant que l'impact du COVID a causé la perte d'adhérents sur la Région. Les axes de travail ont été liés à la syndicalisation mais aussi aux débats nationaux, à l'avènement du flex office notamment (il fait partie du comité de pilotage au sein de l'ARS Hauts de France par rapport à ce projet de développement du flex office) qui nous pousse à repenser les organisations de travail.





Nous tenons à remercier **Frédéric Souillot** Secrétaire Général de la Confédération FORCE OUVRIÈRE, qui est venu apporter son soutien, aux actions du SNFOCOS, accompagné de **Michel Beugas**, Secrétaire Confédéral en charge des retraites, et d'**Eric Gautron**, Secrétaire Confédéral en charge de la Protection Sociale.

Frédéric Souillot à la tribune, a présenté aux participants au Conseil National la lettre aux syndicats qu'il a écrite et adressée le jour même à tous les syndicats (vous la trouverez plus bas dans ces colonnes). Il est revenu aussi sur l'actualité de la Confédération et de ses luttes au regard des attaques faites par le biais des réformes gouvernementales envisagées. Assurance chômage, Retraites. En ce moment les préoccupations sont nombreuses : la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation et les clauses de revoyure. Il a pu aussi expliquer le positionnement de Force Ouvrière sur l'action syndicale et la grève qui est un moyen du rapport de force mais pas un tout en soi. Notamment au regard de la réforme des retraites annoncée, comme la mère des réformes par le Président Macron, et qui peut devenir la mère des batailles pour FO. Il nous faut donc maintenir nos forces et construire la mobilisation.



Suite à son intervention, notre Secrétaire Général, **Bruno Gasparini** a pu répondre aux interrogations de nos délégués et saluer la qualité des débats et des prises de paroles qui ont émaillés ces 2 jours de Conseil National. Rappelant au passage la dynamique de ceux-ci qui prouve la vivacité du SNFOCOS dans ce qu'il est et ce qu'il représente !



Après la pause méridienne, notre hôte **Klésia**, dont nous remercions encore l'accueil qu'il nous a réservé, par la voix de sa Directrice de la Protection Sociale, **Valérie Devillechabrolle** nous fait une présentation intitulée « **Santé, Retraite, quels enjeux pour les assureurs complémentaires ?** » que vous trouverez [ici](#).

Eric Gautron, Secrétaire Confédéral en charge de la Protection Sociale nous a fait une présentation de l'actualité de la Protection sociale rappelant au passage que nous vivons « Une époque formidable » (référence au titre du film) avec angoisse du lendemain et accident de la vie. La période de forte inflation, la fin de l'abondance annoncée, le sang et les larmes promis, tout mène à avoir peur. L'exécutif gouverne par la peur et les réformes annoncées à marche forcée : assurance chômage, RSA, retraite en remettent une couche supplémentaire. Il faut donc nous mobiliser et propager nos éléments de langage face à la désinformation du gouvernement, nous devons inlassablement expliquer



pourquoi la Sécu est à nous, quel est son modèle social basé sur la cotisation. Nous devons porter la voix de FO sans nous décourager.

Le Conseil National s'est conclu suite à cette intervention, par les remerciements de Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS et rendez-vous a été donné pour la prochaine instance qui aura lieu les 5 et 6 avril 2023 à Marseille.

Pour être complet dans ce compte rendu, rappelons **que le rapport d'activité présenté par notre Secrétaire Général a été adopté à l'unanimité**, tout comme les votes financiers suivants :

- Conformément à l'art 29 des statuts, arrêt des comptes 2021 du SNFOCOS
- Conformément à l'article 7 des statuts, maintien des tarifs appliqués en 2022 sur la cotisation annuelle pour 2023
- Conformément à l'article 8 des statuts, la réduction de 50% à la cotisation annuelle des membres cessant leur activité du fait de leur mise en invalidité, de leur départ en retraite ou en situation assimilée en 2023
- Conformément à l'article 29 des statuts, l'approbation des comptes du SNFOCOS de l'exercice 2021 arrêté ce jour par les membres de la Commission Exécutive.

Pour information, modification des membres des CPP (pour info du CN)

- CPP ADD : retour d'Olivier ROUX
- CPP informaticiens : David ROYER remplace Philippe PASTANELLA

Enfin la constitution de la CPP ARS a été votée à l'unanimité par la Commission Exécutive (le Bureau National avait au préalable voté sur l'opportunité de la création de cette CPP).



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

COURRIER INTERSYNDICAL DU 8 NOVEMBRE 2022

DEMANDE DE RENCONTRE AU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION



LRAR 2C 163 419 6508 3

Montreuil, le 8 novembre 2022

Ministère de la Santé et de la Prévention
À l'attention de Monsieur François BRAUN
Ministre de la Santé et de la Prévention
14 Av. Duquesne
75350 PARIS

Monsieur le Ministre,

L'intersyndicale regroupant les fédérations CGT, FO, CFDT, CFE-CGC et CFTC fait suite à son précédent courrier adressé à vos services le 6 juillet dernier resté à ce jour sans réponse de votre part.

L'intersyndicale réitère donc sa demande de rencontre au plus vite. En effet, le constat commun d'une situation de plus en plus dégradée dans les organismes du Régime Général tant sur les conditions de travail que sur la baisse du pouvoir d'achat des salariés demeure.

La récente augmentation de 3,5%, actée avec effet du 1^{er} octobre dernier, reste très insuffisante au regard d'une inflation de 5,6 % à fin septembre sur les 12 derniers mois. Les fédérations CGT, FO, CFDT, CFE-CGC et CFTC réaffirment l'importance d'un retour à une négociation sincère et loyale sur les salaires.

L'engagement permanent et fort des agents de la Sécurité sociale pour accomplir leurs missions de service public n'est plus à démontrer, malgré une charge de travail en augmentation « constante » en lien, entre autres, avec la baisse « constante » des effectifs, une pression du chiffre, des outils informatiques défectueux ou inopérants, des instructions contradictoires, des législations qui évoluent du jour au lendemain...

Cela entraîne des conditions de travail intenable dans les organismes. Les agents sont désormais confrontés à une situation dans laquelle ils ne peuvent plus exercer correctement leur métier. Cela peut avoir y compris des conséquences sur leur santé ou encore, les inciter à quitter la Sécurité sociale. Ainsi, nous constatons que les arrêts maladie (dépression, burn-out), les abandons de poste ou encore les démissions se multiplient. Sur ce sujet d'ailleurs, les alertes dans les organismes sont de plus en plus nombreuses.

Aujourd'hui, ce sont aussi les assurés, les allocataires, les pensionnés et les cotisants, qui subissent tous ces dysfonctionnements avec des délais importants de traitement et des retards de paiement de certaines prestations qui engendrent également des difficultés d'accès aux droits et aux soins.

Face à un taux d'inflation inédit, ces situations créent encore plus de précarité et la qualité du service attendu est souvent empêchée.

Aussi, les fédérations CGT, FO, CFDT, CFE-CGC et CFTC vous alertent en amont de la négociation des futures COG sur les effets négatifs des réductions d'effectifs en CDI, la dégradation des Systèmes d'Information, la baisse des moyens financiers avec en face des objectifs COG tels que la prise en charge de nouvelles missions, l'amélioration du service rendu au public... Il est demandé de faire toujours plus et mieux avec moins de moyens.

L'inquiétude des organisations syndicales est forte quand on sait que le Ministère a missionné l'IGAS et l'IGF afin de trouver des pistes pour effectuer davantage d'économies de gestion à l'occasion des nouvelles COG. D'ailleurs il est regrettable que les conclusions de ce rapport ne soient pas communiquées aux organisations syndicales.

C'est pour toutes ces raisons que les organisations syndicales tirent la sonnette d'alarme et demandent à être reçues rapidement au Ministère.

Les fédérations CGT, FO, CFDT, CFE-CGC et CFTC réaffirment la nécessité d'effectifs suffisants en CDI pour faire face aux charges de travail, d'une augmentation significative de la valeur du point chaque année tenant compte du niveau d'inflation et d'une réouverture de la négociation sur la classification avec une enveloppe budgétaire à la hauteur des attentes des salariés.

Face à cette urgence, les fédérations CGT, FO, CFDT, CFE-CGC et CFTC demandent, Monsieur le Ministre, à vous rencontrer au plus vite.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Denis LALYS
Secrétaire général FNPOS-CGT



Bruno GASPARINI
Secrétaire général SNFOCOS



Laurent WEBER
Secrétaire Section fédérale OS
FEC-FO



Patrick LAVAUD
Secrétaire général CFE-CGC



Florence PUGET
Secrétaire Nationale CFDT PSTE



Frédéric BELOUZE
Secrétaire général CFTC PSE



Copie à :

- Monsieur Gabriel ATTAL, Ministre de l'Action et des Comptes publics,
- Monsieur Jean-Christophe COMBE, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées,
- Monsieur Olivier DUSSOPT, Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion,
- Monsieur Franck VON LENNEP, Directeur de la Sécurité sociale,
- Monsieur Renaud VILLARD, Président du Comex de l'Ucanss,
- Madame Isabelle BERTIN, Directrice de l'Ucanss

LETTRE AUX SYNDICATS DU 7 NOVEMBRE 2022

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE FO FRÉDÉRIC SOUILLOT



Paris, le 07 novembre 2022

Chères et chers camarades,

Nous sommes sortis de notre Congrès confédéral de Rouen largement unis et rassemblés autour de nos résolutions adoptées à une très large majorité. C'est une force pour que notre Organisation affronte les défis qui sont devant nous : empêcher de nouveaux reculs, préserver nos acquis, nos conquêtes sociales, notre modèle social, conquérir de nouveaux droits nécessaires. La justice sociale demeure le fondement de toutes nos actions.

Ainsi, l'unité la plus large possible n'a cessé d'être recherchée en multipliant les échanges dans le cadre d'une intersyndicale qui s'est réunie plusieurs fois et continue de se réunir. Elle s'est matérialisée par des communiqués communs inédits, sur le pouvoir d'achat, l'assurance chômage et la retraite, puisqu'ils portaient l'ensemble des logos des organisations syndicales et de jeunesse et affirmaient des positions sans ambiguïté. Il s'agit d'une avancée majeure pour faire progresser nos revendications. Le gouvernement a déjà été obligé d'en tenir compte en renonçant à son projet d'introduire la réforme des retraites par amendement dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Nous continuerons dans cette voie, conformément à nos résolutions, pour construire le rapport de force nécessaire pour s'opposer au recul de l'âge légal de départ à la retraite et/ou à l'allongement de la durée de cotisations et de remise en cause des régimes spéciaux (et du code des pensions civiles et militaires).

Pour autant, les revendications ne peuvent pas être obtenues à coup de manifestations saute-mouton.

Non aux manifestations « saute-mouton » !

La grève n'est pas une arme automatique, mais une arme à utiliser pour le rapport de force ! La succession de journées de grève « saute-mouton » est synonyme d'inefficacité et de démotivation. Ce n'est que quand la négociation n'a pas été possible ou lorsqu'elle n'a pas abouti à un accord suffisant que le rapport de force doit être engagé par la mobilisation et la grève.

Aussi, nous félicitons et soutenons les syndicats qui s'engagent dans la négociation au plus près du terrain pour l'amélioration des conditions de travail, la préservation de la santé et de la sécurité et les augmentations de salaires améliorant le pouvoir d'achat des salariés du secteur privé, a minima, sur l'inflation, en activant notamment les clauses de revoyure. Les différentes mobilisations et grèves au plus près du terrain ont déjà permis d'obtenir des augmentations significatives de salaire dans de nombreux secteurs et entreprises. C'est en ce sens que notre revendication de l'échelle mobile des salaires est plus que d'actualité.

Concernant le secteur public, nous sommes intervenus auprès du gouvernement pour engager des négociations salariales sans délai. Les réponses apportées ont été insuffisantes et ne correspondaient

FO *Lettre aux Syndicats*

pas à nos revendications. Nous continuons dans cette voie, et avons sollicité la Première ministre à engager la clause de revoyure et à réouvrir des négociations. Pour l'année 2022, la hausse de la valeur du point d'indice doit, a minima, atteindre le taux de l'inflation.

Pour la CGT-FO, l'action syndicale ne se limite pas à la négociation et à la grève. C'est pourquoi, notre organisation syndicale n'ayant pas pour habitude de pratiquer la politique de « la chaise vide », participe aux concertations sur l'assurance chômage, l'emploi des seniors et la transition écologique afin d'y porter ses revendications.

Oui à l'application de l'article L1 du Code du travail !

La Confédération revendique l'application de l'article L1 du Code du travail. Il s'agit de redonner la place qui est la leur aux organisations syndicales et à la négociation collective. C'est pour cette raison que nous ne nous sommes pas rendus au Conseil national de la refondation. La parole de la Confédération ne doit pas être instrumentalisée. Notre syndicat doit demeurer libre et indépendant, conformément à la Charte d'Amiens. Le champ politique et le champ syndical sont et doivent demeurer distincts.

Outre ces considérations, FO agit et continuera d'agir dans un esprit de responsabilité pour faire part de ses positions et de ses revendications dans les lieux dédiés au dialogue social, au paritarisme, et à la négociation collective.

Lors de la concertation sur la transition écologique, nous avons présenté des mesures visant à protéger les salariés du plan gouvernemental dit de « *sobriété énergétique* ».

Lors de la concertation sur l'assurance chômage, nous avons revendiqué le retour aux dispositions de la convention Unedic de 2017 et à la négociation paritaire entre interlocuteurs sociaux. Nous avons également dénoncé la dangerosité de la contracyclicité pour les demandeurs d'emploi. FO dénonce que cette contracyclicité ne s'applique pas aux entreprises. La Confédération le réaffirme, il y a urgence à mettre en place la conditionnalité des aides publiques aux entreprises pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, le maintien dans l'emploi, la relocalisation, la réindustrialisation et la préservation de notre modèle social basé sur le salaire différé.

Dans le même temps, lors de la concertation sur les retraites, FO a présenté une série de revendications ayant pour objectif de favoriser l'embauche, de maintenir dans l'emploi les travailleurs seniors - le maintien de 825000 seniors d'ici 2032 créerait 50 milliards de richesse supplémentaire – d'aménager les fins de carrière, d'anticiper le départ en retraite à temps partiel et à temps plein (jusqu'à 5 ans), de mieux prendre en compte les travailleurs exposés à des facteurs de pénibilité et d'encourager la négociation collective en lieu et place d'une réforme des retraites. FO a également partagé ses réflexions sur la question de l'emploi des seniors en rappelant que 50 % des personnes qui liquident leur retraite ne sont déjà plus en emploi. Elles sont au chômage, en arrêt maladie ou en invalidité ou bénéficient de minima sociaux.

Non à la réforme des retraites !

Sur la réforme des retraites, il n'y a pas de sujet. FO s'opposera à tout projet de réforme visant à détourner les cotisations retraite pour financer d'autres dépenses (santé, autonomie, etc.), à reculer l'âge légal de départ à la retraite et/ou à augmenter la durée de cotisation. Force Ouvrière l'a



INC RECOUVREMENT DU 10 NOVEMBRE 2022 QUESTIONS DU SNFOCOS : POINTS NON INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

1 / Autres transferts

Où en sont les travaux préparatoires préalables aux **autres transferts prévus théoriquement au 01/01/2023** (CAVIMAC, CRPCEN, CNRACL,

IRCANTEC, ERAFP, FEH...) ?

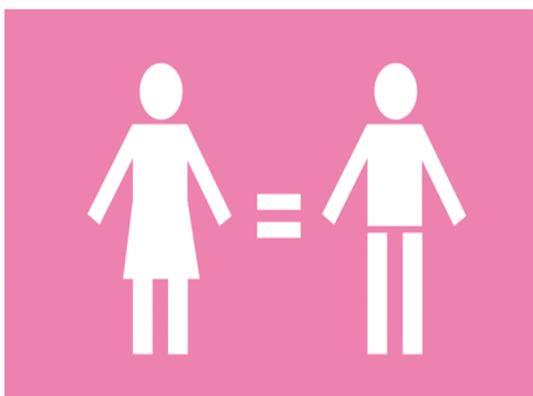
Ces transferts sont-ils maintenus ? Si oui, à quelle date ?

Y-aura-t-il des salariés transférés ? Si oui, combien pour chaque activité ?

Quelles données chiffrées précises sur la charge de travail afférente à ce transfert pour chaque activité pouvez-vous nous communiquer ?

2 / Le SNFOCOS réitère sa **demande** déjà formulée lors de l'INC du mois d'avril concernant la **communication de la lettre de cadrage de la politique salariale 2022**.

De même, le SNFOCOS souhaite que soit communiqué le **bilan de la politique salariale 2021**.



#4NOVEMBRE9H10 : POUR BRISER LA CONTINUITÉ DU TRAVAIL GRATUIT DES FEMMES, ETRE FORCE DE RENDICATIONS ! COMMUNIQUÉ FORCE OUVRIÈRE DU 4 NOVEMBRE 2022

Cette année et dans la continuité des années précédentes, c'est à partir du 4 novembre que les femmes travaillent gratuitement.

Les causes principales sont connues : la surreprésentation des femmes dans les emplois à temps partiel et parmi les bas salaires, la sous-valorisation des métiers à prédominance féminine, la discrimination salariale et l'inégale évolution de carrière en particulier dès la naissance d'un enfant mais aussi en raison de l'aide aux personnes dépendantes.

Pourtant, malgré un auto-renouvellement du « Label » de grande cause nationale du quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas au rendez-vous ! Pour cause, derrière le label, les mesures nécessaires pour l'atteindre se font désirer...

Parce qu'il doit être question de s'attaquer à la totalité des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes, Force Ouvrière revendique l'application du principe selon lequel à travail égal, le salaire doit être égal entre les hommes et les femmes.

communiqué de presse

Paris, le 24 octobre 2022

Seules 38% des personnes handicapées sont en emploi¹ et les personnes autistes représentent aujourd'hui 18%² de l'emploi accompagné³.

Il est temps de changer le regard sur le handicap ! C'est l'objectif du documentaire sur l'autisme réalisé par Laurent Kouchner et Mickey Mahut et soutenu par la Fondation Malakoff Humanis Handicap.

Difficultés scolaires, non-reconnaissance des compétences réelles, manque d'accès aux formations professionnalisantes adaptées, difficultés à trouver un accompagnement vers l'emploi ... le parcours des personnes atteintes de troubles autistiques pour trouver et garder un emploi est un enjeu pour la société. Face à ce constat, la [Fondation Malakoff Humanis Handicap](#), se mobilise pour changer le regard sur les personnes autistes en soutenant un documentaire, « *Le petit chasseur de fantômes* », réalisé par Mickey Mahut et Laurent Kouchner.

Ce documentaire inédit qui sera diffusé pour la première fois le 26 octobre à 20h30 sur la chaîne LCP dans le cadre de l'émission [Débatdoc](#)⁴ en amont de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, retrace, à travers une galerie de portraits, les parcours de vie de personnes touchées par des troubles autistiques et leurs insertions scolaires ou professionnelles.

Il sera suivi d'un débat auquel participeront **Claire Compagnon**, Déléguée Interministérielle Autisme et Administratrice de la Fondation Malakoff Humanis Handicap, et **Paul El Kharrat**, autiste asperger et auteur de « Bienvenue dans mon monde – Moi, Paul, Autiste asperger », paru aux Editions Harper Collins.

Une projection privée du documentaire aura lieu ensuite, le 21 novembre prochain à 18h00 au **Forum des Images** à Paris, en présence de Laurent Kouchner et Mickey Mahut ([invitation à suivre prochainement](#)). A l'issue de cette projection, la parole sera donnée aux personnes autistes et à leurs proches, dont certaines présentes dans le film, qui témoigneront de leur parcours.

¹ Observatoire de l'emploi et du handicap, Agefiph, Juin 2022

² Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement, Mars 2022

³ [L'emploi accompagné](#) est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail. Sa mise en œuvre comprend un soutien à l'insertion professionnelle et un accompagnement médico-social du salarié.

⁴ Diffusions sur LCP : 26 octobre à 20h30, 2 novembre à 00h30, 7 décembre à 20h30 et 14 décembre à 00h30



Plus d'infos [ici](#)

RETROUVEZ TOUTES LES IMAGES DU CONSEIL NATIONAL DU SNFOCOS SUR NOTRE [COMPTE FLICKR](#)



POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

NOS PARTENAIRES

AGENDA

15 novembre 2022 :
CPP Encadrement du
SNFOCOS

23 novembre 2022 :
CPP ADD du SNFOCOS

29 novembre 2022 :
CPP ACERC

Amundi | Épargne Salariale
& Retraite



AG2R LA MONDIALE

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

**malakoff
humanis**
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

**AESIO
MUTUELLE**

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

OCIRP
protéger. agir. soutenir

Un espace client dédié en ligne pour vous et vos salariés

Quels avantages pour vous ?

Affiliation et/ou radiation de vos salariés.
Consulter et suivre vos demandes.

Quels avantages pour vos salariés ?

Consultation en ligne

- Les niveaux de couverture Santé
- L'historique des remboursements
- Les coordonnées dédiés des interlocuteurs AG2R LA MONDIALE
- Conseils et bonnes pratiques

Actes en ligne

- Demandes de remboursements
- Télécharger sa carte de tiers payant
- Géolocalisation des professionnels de santé à proximité

Un gain de coût et de temps dans la gestion de votre santé.

Pour créer votre espace client, rendez-vous sur :

<https://inscription.ag2rmondiale.fr/inscriptions/>

